

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du jeudi 30 juin 2022**

Date de convocation et d'affichage : 24 juin 2022

**DL-20220630-010**

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint		X	Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Sylvie VIRICEL	X	
Corinne SAVIN	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Hervé GINET		X	Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Guy MONNIN	Anne-Christine DUBOST
Lydie DI RIENZO - NADVORNY	Daniel AVEDIGUIAN
Hervé GINET	
Annie GRIMAUD	Jean-Michel LADOUCE
Sonia FAVIÈRE	Tanguy NAZARET
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	
Isabelle LOUIS COMME	Marion MÉLIS
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Patrick GUINET	69%	29	20	27



### FINANCES

#### Clôture du budget ZAC centre-ville

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, rappelle à l'Assemblée les délibérations DL-20210708-004 en date du 08 juillet 2021 et DL-20210916-001 en date du 16 septembre 2021 portant respectivement sur la clôture de l'opération d'urbanisme de la ZAC centre-ville et sur le solde de l'avance remboursable du budget général au budget ZAC centre-ville.

Il rappelle également que le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAC centre-ville présentait un résultat net de clôture en excédent de 457 437,74 € en fonctionnement, et en déficit de 849 234,23 € en investissement. Le résultat global de l'exercice 2021 est donc un déficit de 391 796,49 €.

Il indique que, compte tenu de la clôture de l'opération d'urbanisme, ce budget annexe ne doit plus enregistrer d'opérations nouvelles et qu'il convient donc d'en prononcer la clôture au 31 décembre 2022.

Il rappelle qu'à ce titre le budget communal 2022 comporte une inscription en dépense de fonctionnement de 392 000 € à l'article 6521- « Déficit des budgets annexes à caractère administratif », et que le budget ZAC centre-ville 2022 comporte l'inscription de la même somme en recette de fonctionnement à l'article 7552- « Prise en charge budgets annexes », et ce afin de solder le déficit constaté à la clôture de l'exercice 2021.

Il précise que ce déficit de 391 796,49 € sera appliqué en section de fonctionnement par les opérations de solde des valeurs de stocks de 849 234,23 € consistant à constater la valeur du stock initial, en opération d'ordre, par mandat en fonctionnement au 7133- « Variation des en-cours de production de biens », et titre de même valeur toujours en opération d'ordre en investissement au 3555- « terrains aménagés ».

Ainsi en section d'investissement, la recette d'ordre de 849 234,23 € compensera le déficit antérieur reporté du même montant pour solder la section à 0,00 €.

La section de fonctionnement enregistrera en dépense d'ordre les 849 234,23 €, qui déduction faite de l'excédent antérieur reporté de 457 437,74 €, laissera un déficit de 391 796,49 €

Ces opérations peuvent se résumer ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Soldes</b>
Opérations réelles (virement de la Commune)	0,00 €	391 796,49 €	391 796,49 €
Opérations d'ordre (valeur actuelle du stock)	849 234,23 €	0,00 €	-849 234,23 €
Résultat antérieur reporté		457 437,74 €	457 437,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>849 234,23 €</b>	<b>849 234,23 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Soldes</b>
Opération d'ordre (valeur actuelle du stock)	0,00 €	849 234,23 €	849 234,23 €
Résultat antérieur reporté	849 234,23 €	0,00 €	-849 234,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>849 234,23 €</b>	<b>849 234,23 €</b>	<b>0,00 €</b>

Les éventuelles dépenses ou recettes pouvant résulter d'opérations de régularisation des comptes seront enregistrées sur le budget ZAC centre-ville en 2022, et le résultat de clôture de l'exercice en résultant sera repris au budget communal 2023.

A ce titre, Jean-Marc BODET précise qu'une régularisation de TVA d'un montant de 10 821,56 € doit être réalisée par mandat au compte 673- « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » pour laquelle les crédits sont prévus au budget.

Il est alors proposé à l'Assemblée de :

- Prononcer la clôture du budget annexe de la ZAC centre-ville au 31 décembre 2022,
- Dire que les résultats de clôture du budget annexe de la ZAC centre-ville de l'exercice 2022 seront repris au budget communal 2023,
- Approuver la prise en charges par le budget communal 2022 du déficit du budget ZAC centre-ville constaté à la clôture de l'exercice 2021 par un mandat au budget communal de 391 796,49 €, au compte 6521, et un titre au budget ZAC centre-ville de 391 796,49 € au compte 7552,
- Approuver le mandatement au compte 673 des sommes nécessaires à la régularisation de la TVA.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir voté :**

PRONONCE la clôture du budget annexe de la ZAC centre-ville au 31 décembre 2022,

DIT que les résultats de clôture du budget annexe de la ZAC centre-ville de l'exercice 2022 seront repris au budget communal 2023,

APPROUVE la prise en charges par le budget communal 2022 du déficit du budget ZAC constaté à la clôture de l'exercice 2021 par un mandat au budget communal de 391 796,49 €, au compte 6521, et un titre au budget ZAC centre-ville de 391 796,49 € au compte 7552,

APPROUVE le mandatement au compte 673 des sommes nécessaires à la régularisation de la TVA.

Voix pour	22
Voix contre	5
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 30 juin 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

